VILLE DE CLERMONT FERRAND

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **01 octobre 2021 à 16 h 00**

AUJOURD'HUI **premier octobre deux mille vingt et un**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 24 septembre 2021, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Nicaise JOSEPH à Lucas PEYRE, Julien BONY à Cécile LAPORTE, Jean-Pierre BRENAS à Catherine PINET-TALLON, Fatima CHENNOUF-TERRASSE à Marianne MAXIMI, Diego LANDIVAR à Alparslan COSKUN

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Dominique BRIAT et Nicolas BONNET arrivent pendant la présentation de la question n°1.

Alexis BLONDEAU arrive pendant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Eric FAIDY).

Sondès EL HAFIDHI arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°3 (fin du pouvoir donné à Christophe BERTUCAT).

Eric FAIDY demande une suspension de séance à 17h41, à laquelle M. le Maire accède.

Rémi CHABRILLAT quitte la séance pendant la suspension de celle-ci et donne pouvoir à Thomas WEIBEL.

Le quorum étant atteint, M. le Maire reprend la séance à 17h50.

Les élus du groupe Avenir Républicain quittent la séance pendant le débat de la question n°3.

Pierre SABATIER quitte la séance pendant le débat de la question n°3 et donne pouvoir à Anna AUBOIS.

Anne-Laure STANISLAS quitte la séance avant le vote de la question n°11 et donne pouvoir à Marion BARRAUD.

Rapport N° 29
PARTICIPATION DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND AU PROGRAMME DE RECHERCHE-ACTION "NOUVELLES MESURES"

Ne prennent pas part au vote : Anne-Laure STANISLAS et Charles-André DUBREUIL, membres de l'Assemblée Générale de l'association La 27ième Région

La Ville de Clermont-Ferrand entend participer à un programme expérimental inter-collectivités conduit par la 27ème Région, en partenariat avec France Urbaine, nommé "Nouvelles mesures" visant à décrypter les outils de gestion et de mesure, et plus particulièrement les nouveaux modèles comptables, outils d'aide à la décision conçus pour transformer et soutenir les organisations face à leur responsabilité écologique et sociale, et leur permettre de développer des modes d'intervention compatibles avec le Vivant. La participation de la Ville de Clermont-Ferrand à ce programme expérimental s'inscrit dans ses engagements pris pour le mandat 2020-2026 consistant notamment à élaborer un Budget carbone et à construire un système d'évaluation des impacts environnementaux et sociaux de ses politiques publiques.

La 27e Région a conçu et anime le programme "Nouvelles mesures".
Il consiste à explorer collectivement et à expérimenter de nouveaux cadres budgétaires et comptables afin d'en permettre leur transférabilité au sein des collectivités, amenées à répondre aux défis multiples des transitions écologiques et sociales. Il s'agit de comprendre et expérimenter des outils de mesure qui visent une soutenabilité forte et dont la portée semble systémique (Comptabilité CARE, comptabilité écosystème centrée, Doughnut economics…).
"Nouvelles Mesures" est un programme pilote en plusieurs phases. Une première phase (enquête collective) consistera à déchiffrer ces modèles, leurs finalités et leurs impacts, mais aussi leur pertinence et leur transférabilité au regard des pratiques et des normes des organisations publiques. A l'issue de cette première phase, il s'agira de produire collectivement une vision désirable de nouvelles approches comptables dans le secteur public et définir des étapes clés et actions à mener pour y parvenir (backcasting).

Suite à ce temps d'exploration, une deuxième phase (expérimentation) sera lancée pour mener une série d'expérimentations sur les territoires des partenaires, portant sur des objets concrets de l'action publique territoriale.

Dans ce cadre, la 27e Région a sollicité la Ville de Clermont-Ferrand afin de participer et soutenir ce programme.

Il est entendu que le programme "Nouvelles Mesures" est un ensemble constitué d'une phase d'amorçage et d'une phase d'expérimentation, dont la cohérence et la pertinence repose sur l'aboutissement de chacun de ces volets. La proposition faite est de créer un collectif de recherche-action sur les comptabilités écologiques et sociales, constitué par les partenaires du programme, et dont les avancées méthodologiques, les actions de production d'outils d'enquête et les phases d'expérimentations sont portées collectivement.

La présente convention vise à définir les principes et modalités de partenariat entre la Ville de Clermont-Ferrand et la 27ème Région dans le cadre du programme de recherche action « Nouvelles mesures », dans sa phase d'amorçage prévue jusqu'à juin 2022. Elle prévoit également une participation financière (achat de prestation de service) pour un montant de 5 000 euros.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention jointe en annexe sur CD-Rom.

CONVENTION DE PARTENARIAT
PROGRAMME « NOUVELLES MESURES »

Entre les soussignés :

LA COMMUNE DE CLERMONT-FERRAND, sis 10 rue Philippe Marcombes 63000 Clermont-Ferrand, représentée par M. Olivier BIANCHI, en qualité de Maire, dûment habilité à l'effet de signer les présentes, par délibération du Conseil Municipal du 1er Octobre 2021,

ci-après désigné « **le partenaire** » ;

Et

L'association La 27e Région, sise 4 rue la Vacquerie – 75011 Paris, représentée par Monsieur Jean-Marie Bergère, en qualité de co-représentant légal, et par délégation par Monsieur Stéphane VINCENT, Délégué général,

ci-après désignée « **La 27e Région** » ;

PREAMBULE

Le partenaire participe à un programme expérimental inter-collectivités nommé ci-après "**Nouvelles mesures**" visant à **décrypter les outils de gestion et de mesure, et plus particulièrement les nouveaux modèles comptables**, outils d'aide à la décision conçus pour **transformer et soutenir les organisations face à leur responsabilité écologique et sociale**, et leur permettre de développer des modes d'intervention compatibles avec le Vivant. La participation de la Ville de Clermont-Ferrand à ce programme expérimental s'inscrit dans ses engagements pris pour le mandat 2020-2026 consistant notamment à élaborer un Budget carbone et à construire un système d'évaluation des impacts environnementaux et sociaux de ses politiques publiques.

La 27e Région a conçu et anime le programme "**Nouvelles mesures**".

Il consiste à **explorer collectivement et à expérimenter de nouveaux cadres budgétaires et comptables** afin d'en permettre leur transférabilité au sein des collectivités, amenées à répondre aux défis multiples des transitions écologiques et sociales. Nous nous attacherons notamment à comprendre et expérimenter des outils de mesure qui

visent une soutenabilité forte et dont la portée nous semble systémique (Comptabilité CARE, comptabilité écosystème centrée, Doughnut economics…)

"Nouvelles Mesures" est un programme pilote en plusieurs phases. Une première phase (enquête collective) consistera à **déchiffrer ces modèles, leurs finalités et leurs impacts, mais aussi leur pertinence et leur transférabilité au regard des pratiques et des normes des organisations publiques.** A l'issue de cette première phase, il s'agira de produire collectivement une vision désirable de nouvelles approches comptables dans le secteur public et définir des étapes clés et actions à mener pour y parvenir (backcasting).

Suite à ce temps d'exploration, une deuxième phase (expérimentation) sera lancée pour mener **une série d'expérimentations sur les territoires** des partenaires, **portant sur des objets concrets de l'action publique territoriale.**

Dans ce cadre, **la 27e Région** a sollicité **le partenaire** afin de participer et soutenir ce programme.

Il est entendu que le programme "**Nouvelles Mesures"** est un ensemble constitué d'une phase d'amorçage et d'une phase d'expérimentation, dont la cohérence et la pertinence repose sur l'aboutissement de chacun de ces volets. La proposition faite est de créer un **collectif de recherche-action sur les comptabilités écologiques et sociales**, constitué par les partenaires du programme, et dont les **avancées méthodologiques, les actions de production d'outils d'enquête et les phases d'expérimentations sont portées collectivement.**

Le programme "**Nouvelles Mesures"** repose donc sur la succession des étapes suivantes :

- Une phase d'amorçage, objet de la présente convention ;
- Une phase d'expérimentation sur les territoires partenaires, dont l'exécution sera conditionnée par l'obtention des financements ;
- Une phase de synthèse et production de documentation commune ;

Les phases d'expérimentations et de production/diffusion feront l'objet d'une convention distincte et dont les termes seront définis à l'issue de la phase d'amorçage et d'enquête.

En conséquence de quoi, il est convenu entre les parties ce qui suit :

ARTICLE 1ER – OBJET

1. – Cadre général de la phase d'amorçage du programme *"Nouvelles mesures"*

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités administratives, techniques et financières de la mise en œuvre de la phase d'amorçage ((Enquête collective) du programme expérimental et inter-collectivités "**Nouvelles mesures**" conduit par **la 27e Région** et les modalités du concours apporté par **le partenaire** à sa réalisation.

La phase d'amorçage du programme se réalise sur une période prévisionnelle de 6 mois incluant quatre temps successifs :

1. Un **temps de préparation de l'exploration** comprenant l'élaboration d'une feuille de route collective et la production d'outils d'enquête ;
2. Un **temps d'exploration et de cartographie collective** avec une enquête sur chaque territoire, un temps de partage collectif, la réalisation d'une cartographie et d'une mise en récit ;
3. Un **temps de focus sur la méthode de comptabilité multi-capitaux CARE** constitué d'une première approche de la théorie, de retour des expériences concrètes menées par des acteurs ressources, et des pistes de transposition aux acteurs publics.
4. Un **temps de productions d'une vision désirable** de nouvelles approches comptables dans le secteur public et des étapes clés et des actions à mener pour y parvenir (backcasting) et d'ouverture sur la phase 2 (expérimentations) ;

Pour mener la phase d'amorçage du programme, La 27e Région mobilisera une équipe d'appui composée de 2 à 3 professionnels issus du design et/ou des sciences sociales et/ou d'autres disciplines selon les besoins, ainsi qu'un groupe d'experts ponctuels (Experts-comptables, chercheurs en science de gestion...)

Chez le **partenaire**, le portage de la démarche est assuré par la Direction de l'Innovation et de la Participation, avec la mobilisation d'une équipe projet composée de la Direction du Développement Durable et de la Direction des Finances. La supervision de ce projet est assuré par la Directrice Générale des Services. Le suivi politique de cette démarche revient plus particulièrement à l'Adjointe aux Finances et à l'Adjointe à l'évaluation des politiques publiques.

2. **– Objectifs et finalités**

Les méthodes mobilisées et les résultats des travaux devront être utiles aux équipes du partenaire et à leurs communautés locales.

Le programme objet de la présente convention ne doit pas contrevenir à la mission de service public du **partenaire.**

3. **– Etendue**

Aucune disposition de la présente convention ne saurait s'interpréter comme impliquant des droits et obligations en dehors de l'objet de la présente convention tel que défini au présent article.

1. ARTICLE 2 – MODALITÉS DU PROGRAMME

2.1 – Méthodes, production et livrables

Le programme "**Nouvelles mesures**" mobilise des approches et méthodes issues de champs divers et complémentaires (innovation sociale, design des politiques publiques, gouvernance partagée, documentation ouverte etc.)

Différents types d'actions et d'outils seront mis en place pour mener à bien la phase d'amorçage du programme :

- **ans la phase de préparation de l'exploration** : réunions des équipes projets, temps collectifs d'inspiration, élaboration de la feuille de route et des outils d'enquête, temps de « débuggage » collectif
- **dans la phase d'exploration et de cartographie collective** : actions de mobilisation et d'enquête auprès du partenaire
- **dans la phase de focus sur la méthode CARE** : événement de restitution, atelier collectif, mobilisation d'experts ressource…
- **dans la phase de projection stratégique** : atelier collectif, représentation visuelle de la projection et des étapes pour y parvenir.

Au terme de cette phase d'enquête du programme, une synthèse sera produite **par La 27e Région** et pourra être librement diffusée. Elle pourra être multiforme et multi-support, combinant en particulier représentations graphiques, textes ...

2.3 – Communication

La 27e Région relaie l'information et les productions issues de la phase d'amorçage, objet de la présente convention, auprès des collectivités territoriales et des organisations partenaires du programme "**Nouvelles mesures**", ainsi qu'auprès de ses adhérents.

Lors de la diffusion de documents (publications sous forme papier ou électronique) et de communication concernant les opérations et activités relatives à la présente convention, **la 27e Région** fera état du concours **du partenaire** par tout moyen autorisé par l'Institution, notamment par l'apposition du logo **du partenaire** et la mention explicite de la participation **du partenaire**.

La 27e Région s'engage à ce que soit mise en valeur la participation **du partenaire** au programme "**Nouvelles mesures**" dans toutes les communications effectuées par **la 27e Région**, notamment sur son site internet.

La 27e Région s'engage, par ailleurs, à autoriser **le partenaire** à effectuer tout enregistrement visuel ou sonore des opérations citées dans la convention que ceux-ci jugeront utile, et à autoriser la diffusion de ces enregistrements par les soins **du partenaire** ou par ses représentants dûment autorisés, dans les limites du respect du droit à l'image.

2.4 – Organisation, agenda et implication des parties

La phase d'amorçage du programme se décline sur une durée prévisionnelle de 6 mois, répartie comme suit (calendrier indicatif) :

Juin 2021 : préparation de l'exploration

Septembre / novembre 2021 : exploration et cartographie collective

Novembre 2021: focus sur la méthode de comptabilité multi-capitaux CARE

Décembre 2021 : projection stratégique (backcasting)

Le programme implique la participation active de plusieurs agents et directeurs, notamment directeurs des finances, ainsi que les capacités d'innovation **du partenaire** à travers son labo et service d'innovation, designers internes etc, **du partenaire** dans sa mise en œuvre. **Le partenaire** s'engage à permettre et faciliter cette participation. Les temps forts du programme seront programmés de manière à s'assurer de leur disponibilité.

Le partenaire s'organisera pour mettre ponctuellement à disposition de l'équipe d'appui les moyens logistiques qui pourront lui être nécessaires (salles de réunion avec accès internet, matériel à leur disposition …) et à faciliter son accueil et la mettre en rapport avec tous les contacts et toutes les ressources requis pour mener à bien la phase 1 du programme.

En participant à "**Nouvelles mesures**", **le partenaire** s'inscrit dans une démarche de travail et de collaboration interterritoriale. Il devient partie prenante d'une communauté nationale de la transformation publique, aux côtés des autres partenaires du programme et de **La 27e Région**.

2.5 - Portage collectif et recherche de co-financements pour les phases d'expérimentation et synthèse

Ce programme co-conçu est porté par l'ensemble de ses partenaires qui s'engagent à **se mobiliser collectivement autour de la recherche de financements**, et acceptent de porter la responsabilité du lancement de la première phase d'exploration.

Le collectif de recherche-action ainsi constitué aura dans ses missions, en parallèle de la co-construction du programme, une participation à la recherche et à la proposition de financements complémentaires qui permettront de rendre viable la partie expérimentale du programme.

La 27e Région s'engage à mettre en œuvre toutes les actions nécessaires à la recherche de financements (appel à projet, identification de partenaires nationaux, etc).

Le budget global de la recherche-action se trouve en **annexe 4.**

ARTICLE 3 – SUIVI DE L'ACTION ET ÉVALUATION

3.1 – Suivi de l'action

Le suivi de l'action garantit le respect de la réglementation en vigueur. Il veille à la conformité du déroulement du programme.

Pour l'aspect opérationnel du programme, il se décline sous la forme la plus adaptée au contexte : rencontres, visioconférences, conférences téléphoniques, échanges par messagerie, etc.

3.2 – Principes et poursuite de l'action

Les parties s'engagent à respecter les grands principes d'action suivants :

Respecter le cadre partenarial : la démarche est portée par La 27e Région, qui en est pilote et garante auprès du partenaire. La 27e Région n'est pas un prestataire de service du partenaire.

Expérimenter : faire bouger les lignes, notamment les modes de fonctionnement et de décision du partenaire, questionner les pratiques et les modes d'action habituels, imaginer de nouvelles formes et formats de travail et de partage

Coopérer et s'ouvrir : travailler avec une pluralité d'acteurs de la collectivité et du territoire, ouvrir la gouvernance du projet

Être sincère et transparent dans la démarche

Documenter, partager : adopter un principe de documentation ouverte sur le travail et les expérimentations menées dans le cadre du programme

Tout au long de la mise en œuvre du programme et à l'issue de celui-ci, l'équipe de **La 27e Région** aura le souci de transférer les méthodes et les outils utilisés au **partenaire**.

Pendant le programme et à son issue, les parties conviennent de s'efforcer de participer aux évènements d'information et de communication connexes à l'objet de la présente convention qui pourraient être organisés.

3.3 – Contrôle des dépenses

La 27e Région s'oblige à laisser **le partenaire** effectuer à tout moment l'ensemble des opérations de contrôle sur place et/ou sur pièces qu'elle jugera utiles, de quelque nature qu'elles soient, afin que cette dernière soit en mesure de vérifier qu'elle satisfait pleinement aux obligations et engagements issus des présentes.

A cet égard, **La 27e Région** s'engage à transmettre **au partenaire** tous documents et tous les renseignements qu'ils pourraient lui demander, dans un délai d'un mois à compter de la demande.

ARTICLE 4 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DROIT À L'IMAGE

Les parties s'engagent à récolter le consentement des personnes concernées avant de capter, exploiter ou diffuser des propos ou des images. Le formulaire d'accord figure en annexe 2.

L'ensemble des outils, méthodes et productions réalisés dans le cadre de la présente convention sera placé sous licence Creative Commons « CC-BY-NC » et a vocation à être reproduit intégralement ou partiellement et diffusé sans autre autorisation préalable des parties, dès lors que l'usage demeure non commercial. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation, la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque.

Les parties conviennent donc que l'ensemble des outils, méthodes et productions réalisés dans le cadre de la présente convention constitue une œuvre collective. A ce titre **la 27e Région** est investie des droits sur l'ensemble des créations émanant du programme précité. Cette présomption de cession de droits au bénéfice de **la 27e Région** inclut les films, textes, prototypes ainsi que l'ensemble des éléments et livrables qui pourrait émerger lors du dispositif proposé par **la 27e Région**.

La 27e Région autorise **le partenaire** à valoriser et à diffuser cette œuvre collective à des fins personnelles et professionnelles, dès lors que celle-ci n'est pas dénaturée, détournée ou commercialisée.

A chaque réutilisation ou distribution de cette ou ces création(s), doivent apparaître clairement au public les conditions contractuelles de sa mise à disposition. Chacune des conditions ci-avant peut être levée après accord écrit des parties.

ARTICLE 5 – MODALITES FINANCIERES

5.1 – Valorisation budgétaire

Les parties s'accordent sur le budget indicatif figurant en annexe 3. Il s'agit d'un budget globalement limitatif, dont les postes sont fongibles dans le respect des règles budgétaires en vigueur.

Le partenaire s'engage, sous réserve de la mise en œuvre des dispositions visées à l'article 2 des présentes, à attribuer à **La 27e Région** un apport pour la phase 1 (enquête collective) du programme, sous forme de facturation, d'un montant de 5 000€ (cinq mille euros), pour un budget global de 40 000 €.

Une synthèse de l'apport prévisionnel des parties est dressée en annexe 3.

5.2 – Apports des parties

En contrepartie de la contribution financière **du partenaire**, **La 27e Région** s'engage à apporter des moyens d'ingénierie et les moyens financiers concourant au bon déroulement de la présente convention.

5.3 – Modalités de paiement

Le financement **du partenaire** sera versé à **La 27e Région** à la signature de la présente convention, sur le compte référencé ci-dessous :

Titulaire du compte : Association La 27e Région
Domiciliation : CREDITCOOP PARIS NATION
Code banque : 42559
Code guichet : 00008
N° de compte : 41020024643
Clé RIB : 79

ARTICLE 6 – PRISE D'EFFET – DURÉE

La présente convention prend effet à la date de sa signature et prendra fin au 01/07/2022.

ARTICLE 7 – MODIFICATIONS

Toute modification des termes de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant dûment approuvé par les parties.

ARTICLE 8 – RÉSILIATION

En cas de non respect des obligations contractuelles résultant de la présente convention, **le partenaire** se réserve le droit, après mise en demeure notifiée par lettre recommandée à l'autre signataire restée infructueuse pendant 30 jours, de résilier la présente convention.

La convention peut également être résiliée d'un commun accord entre les parties par échange de courriers avec accusé de réception.

ARTICLE 10 – LITIGE

Le tribunal administratif de Paris est seul compétent pour connaître de toute contestation relative à la présente convention.

Fait à , le ,

En trois exemplaires originaux,

Pour la Commune de Clermont-Fd et par délégation, L'Adjointe au Maire,

Madame **Anne Laure STANISLAS**

Pour la 27e

Monsieur **Jean-Marie BERGERE** co-représentant légal et par délégation, Monsieur **Stéphane VINCENT**, Délégué général

Annexe 1

-

Présentation du programme « NOUVELLES MESURES »

NOUVELLES MESURES
Transformer nos outils de mesure pour piloter les transitions

NOUVELLES MESURES est un programme expérimental inter-collectivités visant à décrypter les outils de gestion et de mesure, et plus particulièrement les nouveaux modèles comptables, outils d'aide à la décision conçus pour transformer et soutenir les organisations face à leur responsabilité écologique et sociale, et leur permettre de développer des modes d'intervention compatibles avec le Vivant. Cette démarche entend outiller les acteurs publics et engager des expérimentation de ces modèles comptables sur des terrains ou des objets concrets de l'action publique territoriale.



CONTACTS :

LA 27e RÉGION

Constat

Budget vert ou budget carbone, comptabilité écologique, indicateurs de résilience, Donut economy ..., des concepts nouveaux se diffusent au sein des collectivités ... jusque dans les noms des délégations des élu.e.s ! Ils témoignent d'une prise de conscience grandissante de la nécessité de **repenser les outils de gestion et de mesure, notamment comptables, des organisations publiques pour faire face aux défis des transitions écologique et sociale sur leur territoire**.

Il s'agit in fine de se doter d'outils de pilotage qui permettent de traduire de manière opérationnelle la responsabilité écologique et sociale des organisations publiques, tant dans leur fonctionnement que dans leurs modes d'intervention. **Réfléchir ensemble à ce qui "compte"** (bien au-delà de la seule valeur marchande), définir ce que l'on souhaite préserver et l'avenir que nous sommes collectivement prêts à assumer, constituer un nouveau langage commun et mettre en place une gouvernance ouverte autour de ces enjeux : c'est un véritable changement de paradigme que les collectivités doivent aujourd'hui opérer. Pour les aider, de nouveaux modèles questionnant la dimension politique de la comptabilité voient le jour ; leur expérimentation est pour l'instant surtout concentrée dans le secteur privé. Ces modèles ont en commun **l'urgence d'intégrer les données extra-financières aux outils de gestion**, afin de s'orienter collectivement vers une soutenabilité forte et une véritable transformation.

Avec **NOUVELLES MESURES**, nous proposons de mener un programme pilote pour **décrypter collectivement ces modèles, leurs finalités et leurs impacts , mais aussi leur pertinence et leur transférabilité au regard des pratiques et des normes des organisations publiques** ; il s'agit ensuite de **dessiner et d'initier des leviers et des pistes d'expérimentation** portant sur des terrains ou des objets concrets de l'action publique territoriale.

Objectifs

NOUVELLES MESURES vise à :

- permettre aux acteurs publics de réfléchir collectivement aux enjeux liés à leurs outils de gestion et de mesure et les **sensibiliser à d'autres approches et modèles, en phase avec les enjeux de transition**.
- à travers les outils et systèmes d'informations élargis qu'offre la comptabilité socio-environnementale, **repenser la gouvernance et le pilotage d'enjeux territoriaux majeurs** (par exemple la gestion de l'eau, de l'air, les systèmes alimentaires, la propriété des terres agricoles, l'emploi local...), impliquant les collectivités et un ensemble d'acteurs de leur territoire.
- **définir des pistes concrètes d'appropriation et d'expérimentation de ces nouvelles approches comptables au sein d'administrations publiques**.
- étudier l'applicabilité de la compta CARE à la comptabilité publique et les évolutions législatives ou réglementaires nécessaires le cas échéant.

LA 27e RÉGION

Déroulé prévisionnel

PHASE 1- ENQUÊTE COLLECTIVE ET LIVRABLE (4 A 6 MOIS)

Feuille de route partagée et enquête (0,5 j)

- Temps de partage de la commande ou des attentes de chaque collectivité impliquée et de références et inspirations (approches/outils/modèles) repérées par chaque participant.
- Construction d'une feuille de route commune pour l'exploration : périmètre, méthodologie d'enquête, mode de documentation, acteurs au sein de l'administration et sur le territoire à impliquer ...
- En intersession : enquête de chacun des participants sur une (ou plusieurs) références partagées suivant une grille de questionnement commune, et sur les actions éventuellement déjà menées sur leur territoire.

Exploration et cartographie collective (2 j)

- Temps de partage de l'enquête intersession, approfondissement des finalités et impacts de chaque approche/outil/modèle.
- Focus sur les expériences menées dans le secteur public ou transférables au secteur public et identification des controverses.
- Eléments de mise en récit pour faciliter l'appropriation de la démarche au sein des collectivités et territoires partenaires et la diffusion au sein des réseaux des partenaires-ressources.

Focus Compta CARE (1 j)

- Contextualisation de la Compta CARE (dimensions politiques, techniques et informationnelles).
- Retours d'expériences sur les expérimentations en cours (Fermes d'avenir, Territoires Zéro Chômeurs, PACA ...).
- Identification de pistes de transposition aux collectivités et aux politiques publiques et de premiers leviers / terrains d'expérimentations possibles.

Projection stratégique (1 j)

- Production collective d'une vision désirable de nouvelles approches comptables dans le secteur public et définition des étapes clés et des actions à mener pour y parvenir (*backcasting*)

Livrable phase 1 (produit par La 27e Région)

Le livrable de l'enquête sera conçu comme un **outil de mobilisation des décideurs publics (élu.es et directeurs.rices) et d'aide à la décision et l'action** sur les enjeux de mesure et de pilotage des transitions : de quels outils dispose-t-on déjà ? comment les combiner ? comment aller plus loin et initier une démarche de comptabilité écologique ?
Il intégrera une cartographie de modèles et d'outils existants, un scénario décrivant la stratégie et les étapes clés de mise en oeuvre de nouvelles approches comptables, et des pistes d'expérimentation sur des territoires, dans le champ de l'action publique locale.

Déroulé prévisionnel

PHASE 2- EXPÉRIMENTATION (8 A 15 MOIS)

Feuille de route de l'expérimentation sur un ou plusieurs territoires

- Définition d'un objet de travail (politique publique, équipement public, gestion d'une ressource naturelle ...) et des pré-requis pour expérimenter l'application d'une forme de comptabilité écologique à cet objet
- Constitution de l'équipe projet et identification des partenaires à associer
- Définition d'une méthodologie et d'un calendrier d'expérimentation

Conduite de l'expérimentation sur un ou plusieurs territoires

- Organisation d'un temps de lancement et de mobilisation des différents acteurs territoriaux impliqués dans l'expérimentation
- "SAV" d'aide à l'expérimentation auprès de l'équipe projet de la ou des collectivités expérimentatrices, appui ponctuel de la 27e Région et d'experts techniques notamment pour la mise en test de nouveaux outils et mécanismes (ex indicateurs, systèmes d'information, instances et outils de dialogue ...)
- Documentation des expérimentations et temps collectifs de partage inter-territoires

PHASE 3- BILAN, PROJECTION ET DIFFUSION (2 MOIS)

- Retour sur chaque expérimentation : bilan, enseignements, recommandations pour la mise en oeuvre de comptabilités permettant la prise en compte de la responsabilité écologique à l'echelle de la collectivité
- Projection en termes d'évolution des administrations (évolution des métiers, outils, modes d'organisation, de gouvernance, de relation avec les acteurs, etc.) et des normes comptables
- Diffusion des enseignements au niveau national, notamment auprès des partenaires-ressources

Partenaires

NOUVELLES MESURES associera :

- Des partenaires-terrains : Ville de Clermont Ferrand, Ville et Métro de Grenoble, Département de Loire Atlantique (agents, élus et acteurs de leur territoire engagés dans les transitions) ...
- des partenaires-ressources et relais : France Stratégie, Réseau TEK4life, AFIGESE, Fabrique des transitions ...
- Des experts techniques et labos de recherche (comptabilité, évaluation, finances publiques...)
- Des partenaires et soutiens nationaux (à confirmer) : France urbaine, Fondation de France, Cour des Comptes...

Qu'est-ce que la 27e Région ?

La 27e Région élabore des futurs souhaitables de l'action publique. C'est un laboratoire de transformation publique, constitué en association indépendante, qui propose un espace pluridisciplinaire, réflexif et expérimental.

Convaincus de l'importance de réintroduire de l'expérimentation et de l'essai-erreur dans l'action publique, **nous testons avec des administrations de nouveaux services, outils, méthodes et modes d'organisation**. Nous mobilisons des concepts inspirés du design, des sciences sociales et des mouvements alternatifs (do-it-yourself, culture du libre, éducation populaire).

La 27e région s'appuie sur une communauté de praticiens et d'agents à travers toute la France, qui partagent et prolongent ses approches. À travers des projets et des événements, elle oeuvre à l'animation et au développement de cette communauté.

La 27e Région cherche à influencer les débats. Elle documente ses expériences concrètes, elle élabore des récits prospectifs, elle publie des articles et des ouvrages.

Annexe 2

-

Autorisation de droit à l'image

(À faire signer à chaque personne présente sur les photos et autres supports visuels utilisés tout au long du programme)

La 27e Région et **le partenaire** conduisent le programme *« Nouvelles mesures »*. Les méthodes mobilisées et les résultats des travaux devront être utiles à la communauté locale et nourrir les réflexions du partenaire de l'opération. Ils devront apporter des réponses aux défis confiés à **La 27e Région**.

Dans ce contexte, je soussigné(e) .....

âgé(e) de .....

demeurant .....

.....

.....

Si le sujet est mineur

Je soussigné(e) .....

Représentant légal de .....

demeurant .....

.....

.....

Autorise **La 27e Région** et ses partenaires :

- à capter et à exploiter, à titre gracieux, mon image et mes propos, sur tous supports et en tous formats, dans le cadre du programme *« Nouvelles mesures»* ainsi que dans la documentation de ce programme.

- à diffuser les productions réalisées, dans un cadre strictement non commercial, au sein des évènements et production de **La 27e Région** ou de ses partenaires tels que **la collectivité partenaire**, les adhérents, les associations d'élus, la DITP et les autres collectivités et acteurs publics partenaires du programme *« Nouvelles mesures».*

Fait à .....

le .....

Signature :

Annex

e 3

–

Budget indicatif de la phase d'amorçage du programme Nouvelles Mesures

PHASE D'AMORÇAGE : Exploration collective et élaboration des pistes d'expérimentation	Nombre de jours	Nombre de personnes	Coût unitaire	Coût total
Module 1 : Préparation de l'exploration (0,5j)				***5 200***
Préparation atelier	2	2	800	3 200
Construire la feuille de route de l'exploration + outils	0,5	3	800	1 200
Production d'outils pour l'enquête module 2	1	1	800	800
Module 2 : Exploration et cartographie collective (2j)				***19 200***
Enquête sur chaque territoire				
Prépa du déroulé des 2 jours collectifs	3	3	800	7 200
Prépa d'outils d'animation des 2 jours collectifs	2	1	800	1 600
Temps de partage des collectes et pratiques innovantes	2	4	800	6 400
Qualification les ambitions des différents modèles				
Focus secteur public + mise en récit				
Production d'un livrable type carto + récit	5	1	800	4 000
Module 3 : Focus compta Care (1j)				***6 800***
Prépa journée focus (Brief intervenants + déroulé)	2	1	800	1 600
Matinée : Théorie Care + retour d'expérience type Fermes A / TZC	1	4	800	3 200
Aprèm : Pistes de transposition aux collectivités et secteur public				
Enveloppe intervenants extérieurs		2	1000	2 000

Module 4 : Production de scénarios d'expé / Backcasting (1j)				***12 800***
Prépa de la journée backcasting	3	2	800	4 800
Journée backcasting	1	3	800	2 400
Débrief de la phase 1 + Pistes d'expérimentation + article de blog ouverture phase 2	2	1	800	1 600
Montage et coordination 27e Région				4 000
TOTAL PHASE D'AMORÇAGE				***44 000***

Synthèse de l'apport prévisionnel de la phase d'amorçage du programme Nouvelles Mesures

Partenaires	Montant de l'apport en €
Grenoble-Alpes Métropole	5 000
Ville de Clermont-Ferrand	5 000
Département de Loire-Atlantique	5 000
Département de la Gironde	5 000
France Urbaine (*à confirmer*)	5 000
Cofinancement La 27e Région	15 000
TOTAL	**40 000**

Annexe 4

–

Budget prévisionnel du programme de recherche-action Nouvelles mesures

PHASE D'AMORÇAGE : Exploration collective et élaboration des pistes d'expérimentation	**44 000**
Module 1 : Préparation de l'exploration (0,5j)	5 200
Module 2 : Exploration et cartographie collective (2j)	19 200

Module 3 : Focus compta Care (1j)	6 800
Module 4 : Production de scénarios d'expé / Backcasting (1j)	12 800
PHASE D'EXPÉRIMENTATION SUR 3 TERRITOIRES	**180 120**
Module 5 : Feuille de route de l'expérimentation (2j)	14 400
Module 6 : Expérimentation/ Territoire (15 à 18 mois)	165 720
Temps collectifs inter-territoires participants (4j)	30 160
Module 7 : Projections, évaluation, livrable	10 000
Coordination équipe 27e Région	21 000
Total charges sur 3 territoires d'expé	**285 280**

Produits prévisionnels	
Loire Atlantique (amorçage)	5 000
Clermont-Ferrand (amorçage)	5 000
Grenoble-Alpes Métropole (amorçage)	5 000
Gironde (amorçage)	5 000
Co-financement à trouver	240 000
Autofinancement 27e	25 280
Total produits	**285 280**

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 18 OCT. 2021

Le Maire,

CLERMONT-FERRAND ARVERNA CIVITAS NOBILISSIMA

Olivier BIANCHI